



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

ATELIER THEM@TIC

ACCES PUBLIC A INTERNET ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

LIVRET DU PARTICIPANT

Mardi 27 mars 2007
Le Portail des Savoirs – ERIC de Pertuis (84)

PROPOSITION *stratégies et projets*



SOMMAIRE

1. Présentation de l'atelier : enjeux et objectifs	3
2. Programme de la journée	5
3. Présentation des études de cas.....	7
3.1. Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence	7
3.2. Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.....	9
3.3. Pays d'Arles, des Alpilles, de la Crau, de la Camargue, du Comtat Val Durance.....	12
4. Questionnaire d'évaluation	16

1. Présentation de l'atelier : enjeux et objectifs

Principaux objectifs de l'atelier :

- appréhender les enjeux de l'accès public à internet à l'échelle d'un territoire,
- favoriser les échanges et les liens entre les ERIC et les acteurs locaux,
- encourager le développement de projets partenariaux en lien avec les politiques territoriales,
- contribuer à une meilleure prise en compte des Espaces Régionaux Internet Citoyen dans les politiques territoriales et notamment dans le cadre des projets Territoires Numériques.

Au-delà de l'objectif de démocratisation et d'appropriation des TIC par la population et les acteurs régionaux, les Espaces Régionaux Internet Citoyen et plus généralement les lieux d'accès public à internet, représentent une véritable utilité sociale, économique et culturelle susceptible de soutenir, voire de renouveler, de manière transversale les politiques publiques visant au développement local d'un territoire.

Il est donc opportun d'appréhender les processus qui permettent à ces lieux de proximité d'une part de faciliter l'accès aux TIC et le développement de leurs usages par la population et les acteurs locaux, et, d'autre part, de susciter des dynamiques et de constituer des pratiques innovantes d'utilisation des TIC au service du développement des territoires.

Dans cette optique on rappelle que l'ambition portée par la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur est d'amener ces lieux, implantés dans des contextes locaux différenciés, à contribuer à l'émergence de « territoires numériques » en se positionnant progressivement en « centres locaux de ressources sur les TIC », au service des usagers et / ou d'autres ERIC et / ou de l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, associations, organismes consulaires...). Ils peuvent ainsi faciliter la déclinaison territoriale des politiques régionales (en lien notamment avec les programmes Territoires Numériques et Boucles Locales Alternatives).

Comment les ERIC s'inscrivent-ils aujourd'hui dans les projets des territoires, et plus particulièrement dans ceux développés dans le cadre de Territoires Numériques ? Quels sont les principales difficultés et les obstacles identifiés ? Comment favoriser le croisement de cultures distinctes dans la perspective du développement de projets communs ?

Toutes ces interrogations seront au cœur des échanges et des réflexions de ce premier atelier du nouveau dispositif d'accompagnement des acteurs de l'accès public et des territoires. Ils permettront de mettre en exergue les conditions et les leviers de mise en cohérence de ces politiques au service du développement numérique des territoires.

Une approche pédagogique innovante

Afin de capitaliser sur les expériences déjà conduites et de réussir à prendre en compte la diversité des situations qui peuvent être rencontrées, il est proposé de faire travailler l'ensemble des acteurs sur trois situations territoriales différentes :

- la **Communauté du Pays d'Aix** avec d'une part les actions en matière de développement du haut-débit et d'autre part les actions d'un acteur comme l'ADREP qui nous accueille ;
- l'**agglomération toulonnaise** avec les actions menées par les acteurs de l'accès public et la communauté d'agglomération dans le cadre de son projet Territoire Numérique ;
- le **territoire arlésien** avec les actions de la CCI du Pays d'Arles et son projet de Territoire numérique centré sur la participation citoyenne.

Pour chacun de ces territoires, trois plages de 1 h 45 seront dégagées pour permettre d'une part de comprendre la situation du point de vue des initiatives prises par les territoires et les acteurs de l'accès public, d'autre part d'envisager de nouvelles pistes ou pratiques innovantes d'utilisation des TIC au service du développement des territoires.

L'atelier est ainsi construit à la fois sur :

- des exposés courts et didactiques réalisés par les acteurs de ces territoires pointant forces et faiblesses ;
- des échanges créatifs autour de la formulation d'objectifs concertés entre les développeurs territoriaux et les acteurs de l'accès public à Internet.

L'animation a pour but :

- de guider les échanges,
- de faire émerger les points de convergences,
- de préconiser des actions innovantes et partenariales sur les territoires,
- d'identifier les conditions de la participation des lieux d'accès public au développement des territoires.

2. Programme de la journée

9h30 Accueil et présentation des participants

10h00 **Introduction** - Pierre Orsatelli, Proposition

- Présentation de l'atelier : objectifs et déroulement de la journée
- Accès public à internet et développement des territoires : contexte et enjeux
- Echanges avec les participants

10h30 **Première étude de cas - Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix : quel développement numérique pour ce territoire ?**

Contributions de départ

- Sylvie Lafon, chargé de développement numérique, association ADREP, Le Portail des Savoirs, Pertuis (84),
- Thierry Roche, directeur des affaires culturelles de la ville d'Aix en Provence (13),
- Jean-Christophe Faudot, service développement économique, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (13),
- Vincent Daön, chargé de mission TIC, Conseil général Vaucluse (84).

Echanges entre les participants

12h15 Déjeuner commun à proximité (repas à la charge des participants)

13h45 **Seconde étude de cas - Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée : l'accès public à internet comme composante du développement numérique du territoire.**

Contributions de départ

- Sylvie Jalliffier-Verne, Responsable Service Système d'Information Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, Toulon (83),
- Michèle Blain, représentante du groupement d'employeur Territoires Numériques, Horizon Multimédia, La Valette du Var (83),
- Marie-Aude Hémard, Futur Net, Toulon Var Technologies (83),
- Laurent Ciavatti, chargé de développement numérique IFAPE, Cyber-base de la Seyne-sur-Mer (83),
- Jean-Yves Perrette, directeur de l'IFAPE, Six-Fours-les-Plages (83).

Echanges entre les participants

15h30 **Troisième étude de cas - Pays d'Arles : un projet de territoire centré sur la participation des citoyens.**

Contribution de départ

- Patrick Deloustal, CCI du Pays d'Arles.

Echanges entre les participants

17h15 **Conclusion et évaluation** de l'atelier

3. Présentation des études de cas

3.1. Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence



1. Présentation de l'agglomération

C'est en 1993 que fut créée la communauté de communes du Pays d'Aix qui regroupait alors six communes. Cette entité s'est progressivement développée, passant à 33 communes en 2001, année où elle devint la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix. Depuis l'arrivée de Mimet en janvier 2002, la CPA compte 34 communes membres. Elle regroupe aujourd'hui : 333 000 habitants, 145 000 actifs, 40 000 étudiants. En dix ans, la population a augmenté de 10% et le nombre d'emplois de 11%.

Le Pays d'Aix se caractérise par un cadre de vie préservé qui repose sur la qualité et la diversité de son patrimoine naturel et culturel. Lieu de vie et destination touristique privilégié, son rayonnement s'explique également par les fonctions historiques assurées par sa ville centre Aix-en-Provence (justice, université, commerce). De même, la présence d'une gare TGV, la proximité d'un aéroport international et sa situation à la croisée de trois axes autoroutiers majeurs constituent des atouts importants.

Premier pôle de la Région urbaine Marseille-Aix (RUMA) par le rythme de croissance, le Pays d'Aix connaît un fort dynamisme économique, largement porté par les activités de service et concentré sur le sud et l'est de son territoire. Cette croissance économique, source de richesse et d'emploi, s'accompagne toutefois d'un renforcement des disparités territoriales à l'échelle communautaire et n'a pas permis une complète résorption des disparités sociales.

2. Stratégie de développement du territoire

Élaboré par la CPA en 2003, le Projet d'agglomération est le socle commun de tous les champs d'actions communautaires. Il s'est donné trois enjeux majeurs pour le développement du territoire, avec comme priorité son développement maîtrisé :

- Agir pour un développement économique au profit de la cohésion sociale,
- Agir pour un meilleur équilibre territorial,
- Agir pour un équilibre entre développement endogène et développement exogène

Ainsi, dans un souci de cohérence territoriale et de cohésion sociale, le principal enjeu est celui de construire le Pays d'Aix comme une communauté. Fort de ce projet de territoire, le Projet d'agglomération constitue un ensemble cohérent pour la conduite des politiques sectorielles futures.

En 2005, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage dans la réalisation d'un **Schéma de développement économique**. La démarche de conception et de mise en œuvre du SDE entend répondre aux objectifs suivants :

- Traduire dans le champ économique les objectifs du Projet d'agglomération.
- Accroître l'efficacité de la politique communautaire de développement économique.
- Articuler les logiques des différents services de la Communauté du Pays d'Aix, acteurs de l'économie.
- Améliorer la lisibilité de l'action de la Communauté.
- Présenter clairement un état de lieux, des objectifs et des recommandations pour chacun des champs qui composent le développement économique en Pays d'Aix (agriculture, nouvelles technologies, commerce et artisanat, tourisme...).
- Articuler le développement économique avec les autres politiques sectorielles (foncier, transports, environnement, habitat...).
- Traduire sur le territoire les orientations économiques.

Le projet Très Haut Débit s'inscrit dans le schéma de développement économique. Ce projet qui pourra bénéficier d'un cofinancement de la CPA dans le cadre d'une délégation de services publics, est un projet d'envergure dont la mise en service se fera progressivement entre 2007 et 2008.

L'enjeu est différent selon les zones. Certaines ont déjà accès au Haut Débit via l'ADSL, mais les coûts proposés en Très Haut Débit sont prohibitifs par manque de concurrence. D'autres zones n'ont, quant à elles, pas accès à l'Internet Haut Débit parce qu'aucun opérateur n'est présent. Le projet THD porté par l'infrastructure mise en place par la CPA, permettra ainsi un accès large bande à des prix concurrentiels.

L'ensemble des espaces d'activités puis, à terme, la communauté entière, seront donc concernés par ce projet qui renforcera l'image de qualité et de dynamisme propre au Pays d'Aix.

Le projet THD répond à des enjeux d'**aménagement du territoire**, de **développement local** et de **marketing territorial**. Outil du Projet d'agglomération, il a d'abord pour objectif de pallier les déséquilibres intracommunautaires par une réorganisation des espaces économiques. Ainsi le projet devrait favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles et contribuer à un redéploiement d'entreprises implantées sur des zones d'activités saturées telles que Aix, Vitrolles et Rousset. Le plan THD constitue également une réponse aux besoins exprimés par les pôles d'excellence (microélectronique, énergie, photonique et environnement), et s'inscrit dans une logique de marketing territorial en faisant de la CPA une collectivité innovante en termes de services aux entreprises.

Le THD est donc un outil transversal du développement et de la compétitivité de toutes les filières, et propice à l'émergence de nouvelles spécialités dans le Pays d'Aix. Visant à soutenir l'activité économique et l'emploi tout en favorisant un équilibre territorial, il constitue une réponse aux trois axes définis dans le Schéma de développement économique, et s'inscrit pleinement dans la perspective d'un développement durable.

3. Liens pour approfondir

Le site de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix :
<http://www.agglo-paysdaix.fr>

Le schéma de développement économique du Pays d'Aix disponible en téléchargement :
<http://www.agglo-paysdaix.fr/missions.htm?theme=3>

3.2. Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée



Présentation de l'agglomération

Née le 1er janvier 2002, conformément à l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2001, la Communauté d'Agglomération TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, présidée par Monsieur Hubert FALCO, regroupe onze communes sur une superficie de 32 854 hectares: Carqueiranne, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest les Eaux, Saint Mandrier sur Mer, La Seyne sur Mer, Six Fours les Plages, Toulon et La Valette du Var.

Entre mer et montagne l'Agglomération dispose d'une dimension essentielle pour l'attractivité de l'aire toulonnaise. Desservie à l'ouest par l'autoroute A50 et à l'est par l'A57, le territoire dispose de liaisons maritimes (commerciales et touristiques) et aériennes (aéroport de Toulon-Hyères). TPM accueille également sur son territoire l'Université du Sud et ses 13 000 étudiants ainsi qu'une soixantaine de zones d'activités.

Avec plus de 400 000 habitants (403 743 au recensement INSEE 1999), un potentiel touristique, économique et culturel exceptionnel, TOULON PROVENCE MEDITERRANEE a pour mission de soutenir l'aboutissement de projets d'intérêt communautaire.

1. Stratégie de développement au titre du programme Territoire Numérique (acteurs, thématiques, état d'avancement)

La démarche Territoire Numérique a été développée par la CA-TPM depuis fin 2004. Cette démarche a été développée, dans un premier temps, au travers d'actions concrètes:

- ❖ le **soutien aux actions d'initiation et de sensibilisation aux TIC** par le développement des espaces ERIC / Cyber-Bases de manière cohérente et homogène dans un logique de réseau communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

A ce jour la CA-TPM a contribué à l'investissement et au soutien du fonctionnement des Espaces publics numériques de :

- Six-Fours,
- La Garde,
- Ollioules,
- La Valette,
- La Seyne (IPFM et Berthe),
- Hyères,
- Toulon (CSC Sainte Musse).

Et envisage en 2007 d'aider une nouvelle implantation sur la commune du Revest.

- ❖ le **développement d'un SIG communautaire** à l'échelle de TPM et du Scot. A ce jour le SIG communautaire met à disposition des partenaires : un cadastre numérisé

avec les informations littérales, une base orthophoto d'une précision 20cm et 40cm, un logiciel de consultation géographique accessible par internet. Ce référentiel s'enrichira en 2007 d'un cadastre vectorisé (appel d'offre en cours de dépouillement).

- ❖ Le projet **Système d'Aide à l'exploitation et à l'Information Voyageur** (SAEIV) intégrant la mise en œuvre d'un réseau radio mutualisé sur l'ensemble de l'agglomération et le développement de nouveaux services aux usagers

En parallèle de ces actions, la CA-TPM a souhaité définir une politique globale pour le développement des TIC sur le territoire de TPM en tenant compte de son intégration dans le Scot. Elle a donc lancé fin 2005 une « **Etude stratégique pour un projet de développement numérique** » au cours de laquelle elle a associé les principaux partenaires locaux. Les principaux enjeux du développement numérique du territoire sont les suivants :

- Anticiper l'aménagement numérique de TPM pour les années à venir afin de bénéficier d'un positionnement « reconnu » par rapport aux autres métropoles
- Gagner en compétitivité et attractivité en proposant des services innovants, s'appuyant sur les TIC, dans les domaines économique, touristique, culturel, social, enseignement supérieur, recherche...
- Participer à la résorption de la fracture numérique, face au développement d'offres de services TIC, aussi bien privées que publiques, qui deviennent incontournables

La première phase de l'étude a permis d'établir un diagnostic (finalisée en avril 2006) portant sur :

- Les infrastructures : réseaux et offres de services de télécommunications sur le territoire de TPM,
- L'analyse des usages, attentes et besoins en services de différentes communautés d'utilisateurs,
- Le positionnement de TPM au plan National, européen et international en matière de TIC.

Une deuxième phase d'élaboration de scénarii a défini des axes de développement du territoire numérique sur les domaines suivants :

- aménagement du territoire,
- développement économique
- recherche et enseignement supérieur
- services à la population et cohésion sociale
- modernisation publique,
- outils et méthodes de management urbain.

Les résultats de cette deuxième phase ont été intégrés au Grand Projet Rade de TPM (support du développement du territoire pour les années à venir) et présentés en comité de pilotage en janvier 2007.

Dans ce contexte, afin d'assurer le développement des projets TIC :

- en cohérence avec la stratégie de développement du territoire numérique
- de manière coordonnée entre les acteurs et partenaires locaux,
- en facilitant la « mise en réseau » des acteurs et partenaires,

la CA-TPM a créé un service Territoire Numérique dépendant de la Direction des Systèmes d'Information et de la Qualité.

2. Projets pour le futur

Nos orientations s'appuient sur les objectifs suivants :

- Avoir une approche cohérente et homogène pour le développement d'un Territoire Numérique sur l'ensemble de l'agglomération,
- Poursuivre notre travail avec les partenaires: institutionnels, économiques, associatifs...
- Avoir un rôle actif dans la mise en réseau des partenaires locaux pour faire émerger des projets transverses,
- Développer des projets pilotes et/ou des expérimentations,
- Disposer d'indicateurs et de statistiques sur les actions mises en œuvre afin de disposer d'éléments chiffrés pour orienter les nouvelles actions.

Les projets identifiés pour poursuivre nos actions de développement d'un Territoire Numérique :

- Recrutement d'un chargé de développement numérique dans le cadre du Plan Régional pour l'Emploi,
- Mise en œuvre d'une boucle locale radio et son intégration dans le projet de développement numérique,
- Mise en œuvre d'un système d'aide à l'exploitation/à l'information des voyageurs (SAEIV),
- Mise à disposition sur internet (en consultation) de l'information géographique,
- Expérimentation de bornes HotSpot sur le port de Toulon à l'occasion de la course des grands voiliers.

3. Liens pour approfondir

Le site de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée :

<http://www.tpm-agglo.fr>

3.3. Pays d'Arles, des Alpilles, de la Crau, de la Camargue, du Comtat Val Durance



1. Présentation du territoire

Le Pays d'Arles s'étend sur une superficie de 2017 km², et représente 40% du territoire des Bouches du Rhône. Le Pays se compose de 28 communes, qui forment un ensemble d'environ 150 000 habitants. Il compte trois groupements de communes et deux parcs naturels régionaux.

Situé en limite Ouest de la région et du département, le Pays d'Arles bénéficie d'une position de carrefour à la croisée des axes rhodaniens et méditerranéens. Au cœur d'un espace en voie de métropolisation de Toulon à Montpellier, il a su préserver un équilibre entre urbain et rural grâce à la présence d'un tissu agricole riche et élément clef dans l'économie, l'emploi, le foncier, l'hydraulique et l'environnement ainsi qu'au développement de politiques de gestion des espaces naturelles qu'il est indispensable de conforter face à l'importante pression foncière. Il jouit d'une forte identité culturelle et patrimoniale qui constitue aujourd'hui le socle de son positionnement économique dans le cadre d'une stratégie de filières, d'innovation et de qualité soucieuse de cohésion sociale.

Le diagnostic partagé a démontré que le Pays d'Arles souffrait d'importants paradoxes :

- La dimension patrimoniale de ce territoire et sa position de frontière administrative tendent à faire oublier la diversité de son tissu économique et sa position stratégique au cœur du grand sud. Il convient donc de positionner ce territoire et de consolider les emplois et les formations afin de lutter contre la précarité, dans le cadre d'une stratégie de filière et de cohésion sociale menée à l'échelle du Pays (**orientation 1 de la charte de Pays, Pour une politique de filières et d'accompagnement économique porteuse de cohésion sociale**).
- La forte métropolisation du territoire régional et les lois du marché créent une force centrifuge au bénéfice des grandes agglomérations : évasion commerciale, fermeture de services publics de proximité, concentration des politiques d'équipements structurants. Le maillage et la mise en réseaux des territoires sont indispensables dans le cadre d'une politique foncière et d'aménagement dans le sens d'une maîtrise de l'urbanisation et de la consommation d'espace mettant en cohérence habitat, emplois et déplacements. Cette politique est rendue aujourd'hui possible par la démarche engagée au niveau du Pays (**orientation 2, Aménager autrement le territoire**).
- Universellement reconnues, la richesse et la complexité de ses milieux naturels, patrimoniaux et hydrauliques le fragilisent et pèsent sur les finances locales. Il est nécessaire d'accompagner les politiques de conservation (40 mesures réglementaires de protection interviennent sur le territoire) par des politiques de gestion globales en matière agricole, hydraulique et environnementale (**orientation 3, Agriculture, hydraulique, environnement, vers une gestion concertée**).

2. Etat des lieux numérique (infrastructures, accès public, services)

L'objectif est de clarifier les besoins d'infrastructures permettant de couvrir les zones mal ou pas desservies.

Au niveau des accès publics Internet, 9 communes sur les 28 composants le pays d'Arles ne disposent d'aucun point d'accès. Ce sont les petites communes situées dans l'Est ou le centre du territoire.

L'étendue du territoire et son relief particulier ont pour conséquence des difficultés de maillage et la mise en réseaux des différents micros territoires.

La connexion Adsl est un vrai problème un petit peu partout sur le pays. Certains résidents en Camargue ou dans les Alpilles ne sont pas éligibles à l'Adsl faute à un éloignement trop important du central téléphonique.

Ces territoires étant particulièrement ruraux, les modalités de réponses à ces problématiques ne sont pas simples et doivent constituer une partie importante du futur schéma local de développement.

3. Stratégie de développement au titre du programme Territoire Numérique (acteurs, thématiques, état d'avancement)

La position géographique particulière de ce territoire impose de lui donner une lisibilité et une visibilité, à la fois auprès des populations habitantes que vis-à-vis de l'extérieur. Elle impose également qu'au-delà des réseaux routiers, ferroviaires, fluviaux et maritimes, ce territoire soit étroitement et efficacement connecté aux réseaux numériques. **Le Pays d'Arles n'est pas dans une logique de désenclavement, mais dans une logique d'intégration aux réseaux qui le contournent ou le traversent**, dans une logique de recherche de complémentarité avec les agglomérations environnantes. La forte dimension patrimoniale nécessite d'identifier de nouvelles formes de développement, faiblement consommatrice d'espace, auxquelles les TIC doivent pouvoir contribuer. **C'est grâce aux TIC, entre autres, que le Pays d'Arles devrait pouvoir concilier la logique de développement et de maintien de ses patrimoines exceptionnels**, qu'il a inscrit dans sa charte.

L'importance des **secteurs agricole et touristique**, très structurants pour le territoire, et chacun confronté à de nouvelles concurrence, oblige à une **réflexion sur le développement qualitatif de ces filières et sur l'apport possible des TIC à cet axe de développement**.

L'étendue de ce territoire qui regroupe près de 10% de la population des Bouches-du-Rhône sur près de la moitié de sa surface a des conséquences en matière de déplacement, qu'il s'agisse de difficultés de mobilité pour les personnes à faible ressource, ou des impacts sur la tranquillité des habitants ou sur l'environnement. **Face à cette faible densité de population et pour consolider le réseau dispersé de villes et villages constituant le Pays d'Arles, les TIC peuvent être d'un apport considérable, en permettant le développement de services en ligne**, relayés sur l'ensemble du territoire par des points d'accès publics. L'implication sur ce projet des ERIC, des EOEP et autres EPN, va dans ce sens, ainsi que le développement des actions de FOAD.

La situation sociale et le faible niveau de qualification des populations locales constituent un enjeu central pour le développement d'un projet de territoire numérique. Se retrouvent paradoxalement, l'opportunité que constitue l'attrait des TIC pour les publics en difficulté, formidable espoir d'insertion sociale et professionnelle, mais également les barrières à l'accessibilité de ces TIC, vecteur d'un nouveau type de fracture sociale.

L'accompagnement et la formation aux TIC occuperont probablement une place centrale du projet.

Le positionnement stratégique de la ville d'Arles, sur la filière numérique et culturelle, et sa candidature aux pôles de compétitivité, sert de point d'appui à ce projet de territoire numérique dont il constitue le cœur. Le rayonnement régional de cette filière souhaité par les acteurs regroupés autour de cette stratégie, doit être soutenu par une véritable stratégie territoriale numérique de l'ensemble du Pays d'Arles, permettant ainsi au pôle de compétitivité de disposer d'un environnement adéquat et au Pays d'Arles dans son ensemble de bénéficier des multiples effets de leviers que permettra le développement de ce pôle.

Enfin, le schéma local de développement numérique et le plan d'actions qui en découle devront apporter **un cadre et des outils structurants ainsi qu'une mise en cohérence transversale** à ces multiples enjeux stratégiques. Il s'inscrit dans les dynamiques portées par le Pays d'Arles, c'est-à-dire basées sur la **prise en compte des échanges et débats se déroulant au sein du Conseil de développement**, permettant de favoriser les mises en synergie, la création de partenariats ou de lien social. L'utilisation des TIC, méthodes et outils développés au service de la participation des citoyens, est à l'origine de la proposition faite de diagnostic mobilisateur pour l'élaboration du schéma local de développement numérique. Elle implique **l'utilisation pérenne des méthodes et outils élaborés dans ce cadre en faveur de l'expression continue et permanente des acteurs** mobilisés au niveau du Conseil de développement et au-delà des habitants du Pays d'Arles.

Au-delà, la mise en place de méthodes et outils pérennes permettra également de **servir la fonction d'observation permanente des besoins et usages des TIC.**

Lancé en octobre 2006 par le Pays d'Arles, le projet Territoires Numériques a pour objectif d'établir un constat sur la présence et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de l'ensemble des acteurs du Pays d'Arles. Ce diagnostic est établi en fonction d'études réalisées sur le terrain et d'enquêtes menées auprès de tous les acteurs locaux (citoyens, élus, chefs d'entreprise, associations...). Il permettra la rédaction d'un schéma local de développement numérique, qui fixera les grands axes stratégiques de la politique de développement numérique du Pays d'Arles, en matière de développement des infrastructures et des services numériques sur le territoire.

Le projet est mis en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles (CCIPA). Pour inciter chaque acteur du Pays d'Arles à témoigner sur ses besoins et ses compétences en matière de technologies numériques, des enquêteurs se sont rendus sur le terrain et les ont directement interrogés. Des questionnaires sont disponibles dans les mairies et les lieux publics d'accès à Internet (ERIC et EOEP) et il est également possible de répondre en ligne, sur le site « Territoires Numériques en Pays d'Arles »

L'objectif de ce diagnostic est à la fois de rendre compte des infrastructures et services existants, de mettre en avant les besoins des acteurs locaux et de repérer des projets numériques innovants qui se développent sur le territoire du Pays d'Arles, quel que soit le porteur du projet et son thème. Ces projets seront valorisés lors d'une manifestation publique : Les Rencontres Numériques.

Le schéma local de développement numérique, qui sera rédigé d'après le diagnostic, devrait voir le jour en milieu d'année. Il définira une stratégie numérique globale et des axes de développement sur du court, moyen et long terme. Il s'inscrit dans la charte du Pays d'Arles.

4. Projets pour le futur

- **Répondre un appel à projet « Territoires Numériques 2 » : financement d'études de faisabilité de projets TIC**

TN2 pourrait constituer le cadre dans lequel les projets TIC détectés pendant la phase de diagnostic, et qui répondent aux orientations mises en avant dans le schéma local, seront soutenus et financés dans leur développement.

- **Développer les infrastructures numériques du pays d'Arles**

Mettre en place un plan de résorption des zones blanches Adsl. Plusieurs solutions sont en cours d'études : l'appel à projet régional BLA, le recours à un opérateur local.

- **Palier au manque de point d'accès sur un certains nombres de communes.**

Une réflexion est menée sur la mise en place d'un cyberBus.

5. Liens pour approfondir

Le site Territoires Numériques en Pays d'Arles

<http://www.paysdarles-numerique.org>

Le site de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles

<http://www.arles.cci.fr>

Extrait du dossier de candidature Territoire Numérique du Pays d'Arles téléchargeable sur la plate-forme en ligne des ERIC à l'adresse suivante (à venir) :

http://eric.regionpaca.fr/rubrique.php3?id_rubrique=191

4. Questionnaire d'évaluation

EVALUATION DE L'ATELIER THEM@TIC
Accès public à Internet et développement territorial

Le Portail des Savoirs – ERIC de Pertuis
27 mars 2007

Merci de répondre à ce questionnaire. Il nous aidera à améliorer nos ateliers et à mieux vous satisfaire.

Nom / Prénom :	Structure :
	Téléphone :
	Mél :
	Fonction :

Pour chaque critère, cochez la case correspondant à votre appréciation.

Critères d'appréciation :	<input type="radio"/> Très bien	<input type="radio"/> Satisfaisant	<input type="radio"/> Acceptable	<input type="radio"/> Insuffisant	Commentaire
Programme de l'atelier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Expériences présentées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Animation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Livret du participant :					
- Qualité de la forme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
- Qualité du contenu	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Echange avec les autres participants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Quelles étaient vos attentes en participant à cet atelier ?

Ont-elles été satisfaites ? oui non

Sinon, pourquoi ?

Cet atelier vous a-t-il donné envie de poursuivre les échanges sur ce thème ?

oui non

Si vous aviez déjà participé à un atelier dans le cadre de la plate-forme des ERIC que dites vous de la forme actuelle proposée par la plate-forme ERIC – Territoires numériques ?

- Répond plutôt mieux à mes attentes équivalent Répond plutôt moins à mes attentes
Cochez une seule case

Cet atelier vous incite-t-il :

- En tant qu'acteurs territoriaux, à prendre contact avec les ERIC situés sur votre territoire ?

oui non

- En tant qu'ERIC à prendre contact avec les acteurs territoriaux en charge du projet Territoire Numérique de votre territoire ?

oui non

Avez-vous des expériences à nous suggérer ?

oui non

Si oui, lesquelles ?

Seriez-vous prêt à les présenter sur la plateforme en ligne ?

oui non

Quels thèmes souhaiteriez-vous voir aborder lors des prochains ateliers ?

Remarques et suggestions :

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire